

Prénom :

NOM :

classe :

A coller

REGLEMENT INTERIEUR**Externat Notre Dame de Bellecombe, l'école**

29, rue Germain

64, rue d'Inkermann 69006 LYON

ecole@ndbellecombe.eu Tel 04 78 24 16 68 Matin ou 04 72 83 00 83 (Externat)**1- Vie de l'établissement**

1a- Secrétariat : ouvert les lundis, mardis et vendredis matins et le jeudi toute la journée (8h00-11h00 Lundi, mardi, jeudi, vendredi + 13h30-17h00 le jeudi)

1b- Exactitude : Les horaires doivent être respectés rigoureusement :

	entrées	sorties
Classes maternelles	De 8h20 à 8h30 De 13h20 à 13h30	De 11h20 à 11h30 De 16h20 à 16h35
Classes élémentaires	De 8h20 à 8h30 De 13h20 à 13h30	11h30 De 16h45 à 17h

Accueil des maternelles : l'élève est confié à l'enseignante dans sa classe ;

Sorties des classes élémentaires : élèves en rang sous le préau. Seul l'enseignant autorise l'élève à sortir avec un adulte.

Les élèves non récupérés aux horaires indiqués seront dirigés vers le restaurant scolaire ou l'étude du soir qui seront alors facturés.

1c- Assiduité : une absence doit être signalée le matin même avant 8h15 par appel téléphonique ou par mail. Un mot d'absence sera noté dans le cahier de liaison et présenté à l'enseignant au retour de l'élève.

Un certificat médical doit être fourni en cas de maladie contagieuse et d'absence supérieure à 3 jours.

Les autorisations d'absences doivent être demandées par les parents à l'avance et par écrit en indiquant le motif de l'absence.

Les dates de congés communiquées au début de chaque année scolaire doivent être respectées scrupuleusement.

1d- services annexes : ils fonctionnent les lundis, mardis jeudis et vendredis.

Abonnement, facturation contribution famille par prélèvement ou par chèque)

Garderie du matin : accueil des élèves à partir de 7h30 au 29 rue Germain. **Restaurant scolaire** : accessible aux élèves de plus de 3 ans. Achat de tickets (par 4) pour les repas occasionnels, à remettre la veille avant 9h à l'enseignante. (Réservation au secrétariat 48h00 à l'avance)

garderie du soir : Pour l'école maternelle : de la sortie de la classe à 17h50, au 29 rue Germain.

Etude du soir : Pour l'école élémentaire : de la sortie de la classe à 17h50, au 64 rue d'Inkermann. Il n'est pas possible de venir chercher les enfants qui restent à l'étude avant 17h45.

A coller

2- Relations école/ familles

2a- le cahier de liaison

Il assure la liaison entre les parents et l'école. L'élève l'aura constamment dans son cartable. Les parents doivent le consulter chaque jour et signer impérativement chaque message.

Toute demande de rendez-vous sera notée dans le cahier de liaison. Le motif du rendez-vous sera indiqué afin de laisser à chacun un moment de réflexion indispensable.

2b- les réunions : la présence des parents est importante à toute réunion proposée pour la classe ou pour l'école.

2c- le livret d'évaluation : les parents sont tenus de le signer.

2d- Les parents sont invités à entrer dans l'association des parents d'élèves (APEL) et à participer à la vie de l'établissement.

3- Comportement

3a- Environnement

- Le calme est de rigueur à l'intérieur de l'école. Les déplacements dans les couloirs et les escaliers se font dans le silence.
- Les salles de classes, les couloirs et les cours doivent rester propres.
- Le matériel personnel et collectif, les locaux doivent être respectés. En cas de dégradation, le matériel sera remboursé ou remplacé.
- Les livres prêtés par l'école (manuels scolaires et livres de bibliothèque) doivent être maintenus en bon état. Ils devront être remboursés le cas échéant.
- Tout vêtement et matériel personnel sera marqué au nom de l'élève

3b- Sécurité

- Aucun élève ne sortira seul de l'école sans autorisation écrite des parents.
- Il est interdit de circuler dans les couloirs pendant les récréations.
- Il est interdit de courir et sauter dans les escaliers.
- Les objets dangereux sont strictement interdits. Seuls les ballons en mousse sont autorisés.
- Toute forme de troc/échange est interdite.
- En cas d'incident, l'élève prévient immédiatement l'enseignant ou le surveillant.

3c- Hygiène

- Les enfants accueillis à l'école doivent être en bon état de santé et de propreté.
- Aucun médicament ne sera administré par les enseignants et le personnel sauf en cas de P.A.I (Projet d'Accueil Personnalisé) rédigé par le médecin scolaire et

signé par ce médecin, les parents, l'enseignant et le directeur.

3d- Fonctionnement

- Dès que la sonnerie retentit, les élèves se mettent en rang dans le calme et le silence.
- L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol : il est interdit d'apporter de l'argent, des bijoux, des jeux à l'école.
- Au restaurant scolaire, il est demandé aux élèves de manger proprement, de rester assis, de s'adresser poliment au personnel.

3e- Relations aux autres

- Les insultes, la violence et le vol sont sanctionnés sévèrement.
- Les élèves salueront poliment chaque adulte rencontré.
- Les élèves se lèveront à l'entrée d'un adulte dans leur salle de classe.

3f- Travail scolaire

il est demandé à chacun de l'application et du sérieux concernant :

- Les leçons et le travail à la maison.
- La tenue des cahiers et des classeurs.
- La participation en classe.

4- Animation religieuse et catéchèse.

La catéchèse, la culture chrétienne et la catéchèse font partie intégrante de notre projet éducatif. Quelques temps de célébration seront organisés dans l'année. Ces temps se situent en fin de demi-journée. Les familles qui refusent que leur enfant y participe doivent en faire part par écrit au directeur.

5- Mise en œuvre et respect du règlement intérieur

tout manquement au règlement intérieur pourra entraîner une sanction :

- réprimandes orales puis écrites par enseignants ou surveillants
- travaux supplémentaires (scolaires et/ou d'utilité collective)
- réprimandes par le directeur
- réprimandes par le directeur en présence des parents
- exclusion temporaire voire définitive

les sanctions sont identiques pour les services annexes.

Tout enseignant ou personnel est autorisé à faire une remarque ou à sanctionner les élèves qui ne respecteraient pas ce règlement.

Monsieur et Madame....., l'élève.....

Certifient avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engagent sans réserve à le respecter.

A....., le

Signatures